# RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS Mes emplettes à bicyclette - Nantes 2017

#### ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Les organisateurs l'association Plein Centre, dont le siège social est situé 16 quai Ernest Renaud à Nantes, représenté par son président Olivier Dardé, et l'association Place au vélo, dont le siège social est situé 1 rue d'Auvours à Nantes, représentée par sa présidente Annie-Claude Thiolat organisent un jeu concours sans obligation d'achat, sur la période allant du 5 juin 2017 au 15 juin 2017 12h, dénommé : «Concours photos - Mes emplettes à bicyclette », selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook.

#### ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce jeu, gratuit et sans obligation d'achat, est ouverte à toutes personnes physiques et majeures, domiciliées en France Métropolitaine. Toute participation d'un mineur suppose l'accord préalable et écrit des personnes détenant l'autorité parentale. Sont exclues du jeu :

- les membres du personnel des associations organisatrices,
- les membres des conseils d'administration des associations organisatrices,
- les salariés ou dirigeants des partenaires offrant les lots à gagner : Go Sport, l'Atelier du Poupoupidou, Egide, Urban Cycle, Overade, Lady Harberton
- toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours. Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement complet et des principes du Jeu et les accepter sans réserve.

### ARTICLE 3 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule sur la plate-forme Facebook aux dates indiquées dans l'article 1.

#### 3.1 Texte du jeu-concours

« Avis aux adeptes du shopping à bicyclette en centre-ville de Nantes ! Tu aimes faire tes courses à vélo parce que c'est pratique, économique et sympathique ? Montre-le et tente de gagner de nombreux lots pour compléter ta tenue de cycliste ! Règlement complet disponible sur http://www.pleincentre.net/ et http://placeauvelo-nantes.fr/

#### A gagner:

- un vélo adulte Go Sport
- une draisienne Urban Cycle
- un casque en cuir Egide
- un casque pliable Overade
- -des accessoires L'atelier du Poupoupidou
- un snood Lady Haberton

Comment participer ? Rien de plus simple : partage un cliché de toi faisant tes courses à vélo dans un des commerces du centre-ville de Nantes accompagné du hashtag #EmplettesABicyclette sur la page Facebook de l'association des commerçants Plein Centre : @pleincentrenantes !

Tu peux te mettre en scène avec ton commerçant (c'est encore plus sympa !) ou seul(e) avec ton vélo. Le jury sélectionnera les gagnants parmi les 15 photos ayant récolté le plus de « J'aime ».

Les prix seront remis aux lauréats, place Bretagne, lors de l'événement Nantes à Cœur samedi 17 juin à 17h30!

Règlement du concours consultable sur http://www.pleincentre.net/ et http://placeauvelonantes.fr/ »

#### 3.2 Modalités pour participer et voter

Pour pouvoir voter, il est nécessaire :

- d'avoir un compte Facebook,
- d'aller sur la page Facebook de l'association Plein Centre (accessible à l'adresse suivante pendant toute la durée du concours : https://www.facebook.com/pleincentrenantes/)
- de publier une photo du joueur faisant ses courses à vélo dans un des commerces du centre-ville de Nantes, avec au moins la mention #EmplettesABicyclette sur la page Facebook de l'association Plein Centre (« écrivez quelque chose sur la page » ou « partager la photo »)

Le joueur est autorisé à inviter ses « amis » Facebook à venir voter pour la photo qu'il aura déposée sur la Page de Plein Centre. Il doit toutefois s'agir d'amis réels, et pas de comptes achetés ou créés pour l'occasion. Jusqu'à l'échéance finale des votes (cf. article 1), le votant pourra annuler/modifier son vote en cliquant « Je n'aime plus ». Le nombre de « J'aime » comptabilisés sera celui de la photo partagée sur la page de Plein Centre à l'échéance finale des votes.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook) pendant toute la période du jeu.

Toute participation incomplète, sans la mention #EmplettesABicyclette ou une photo respectant le thème fixé, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue, sera considérée comme nulle.

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

Il est rappelé que la participation au jeu emporte acceptation des termes du présent règlement et des conditions de participation. Le jeu sera mis en Date à préciser sur le site de l'Organisateur, et accessible à l'adresse suivante : https://www.facebook.com/pleincentrenantes/

Le non-respect dudit règlement et de ses suites entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle des gratifications.

### ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS ET REMISE DES LOTS

Les 14 gagnants seront désignés parmi les candidats ayant reçu le plus de mentions « J'aime » par un jury constitué par les associations organisatrices. Le nombre de « J'aime » comptabilisés sera celui de la photo partagée sur la page de Plein Centre à l'échéance finale des votes

Le 1er se verra attribuer le lot n°1 et ainsi de suite jusqu'au 14ème qui se verra attribuer le lot n°14 (cf. article 5 dotation).

Les gagnants seront contactés via Facebook entre le 15 juin 17h et le samedi 17 juin 10h, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Les gagnants seront invités à fournir leurs coordonnées précises : nom, prénom, date de naissance, adresse, ville, code postal, pays, n° de téléphone, adresse email.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse sera réputé renoncer à son lot et le lot pourra être attribué à un nouveau gagnant. Si les informations communiquées par le participant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

Les résultats seront proclamés le samedi 17 juin à 17h30 devant le magasin Go Sport Place Bretagne à Nantes, les lots seront remis aux gagnants. Certains lots nécessitant les mensurations des gagnants (casque, T-shirt...) ne seront pas remis le 17 juin mais ultérieurement sous forme de bon d'échange à utiliser directement auprès des partenaires offrant un lot ou auprès de leurs représentants à Nantes.

En cas d'indisponibilité le 17 juin à 17h30, le gagnant ayant été préalablement informé de son gain et ayant fait connaître son empêchement pourra convenir des modalités de retrait ultérieur de son lot avec les organisateurs du concours.

Les résultats seront aussi affichés sur la page Facebook des associations organisatrices.

#### ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté des lots suivants :

- 1er lot : un vélo adulte Go Sport
- 2ème lot : une draisienne Urban Cycle
- 3ème lot : un casque en cuir Egide
- 4ème lot : un casque pliable Overade
- 5ème lot : un snood (écharpe) Lady Haberton
- 6ème au 8ème lot : un T-shirt L'atelier du Poupoupidou
- 9ème lot : une musette L'atelier du Poupoupidou
- 10ème au 14ème lot : un Poupoupidou L'atelier du Poupoupidou

Les joueurs ne peuvent remporter qu'un seul lot.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, L'organisateur se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

## ARTICLE 6 – CONDITIONS A RESPECTER POUR LES PHOTOS

En plus du thème défini à l'article 3, les photos doivent (cette liste n'étant pas exhaustive) :

- Respecter l'ordre public et ne pas être contraire aux bonnes mœurs
- Respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers
- Ne pas porter atteinte à la réputation, à la vie privée et à l'image de tiers
- Ne pas contenir de propos dénigrants ou diffamatoires
- Ne pas présenter de caractère pédophile ou pornographique
- Ne pas heurter la sensibilité des mineurs
- Ne pas porter atteinte à la sécurité ou à l'intégrité d'un Etat ou d'un territoire
- Ne pas inciter au crime, à la haine, à la violence, au suicide et au racisme, ou à toute forme de discrimination qu'elle soit basée sur le sexe, la religion, la nationalité, l'invalidité, l'orientation sexuelle, l'âge ou les opinions politiques

#### ARTICLE 7: DROITS DES PHOTOS

Le participant au concours cède gratuitement aux organisateurs les droits de diffusion, de reproduction, de représentation et d'adaptation de cette photographie, pour toute exploitation, sur les sites internet de Plein Centre et de Place au vélo, et dans le cadre de la promotion du commerce ou du vélo à Nantes. Cette autorisation d'exploitation est consentie, pour le monde entier, à partir de l'envoi, pour une durée de cinq (5) ans.

En tout état de cause, en s'inscrivant au concours, le participant s'engage à ce que le contenu de sa photographie déposée sur le site respecte l'ensemble des législations en vigueur.

#### Article 8: DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au concours, disposent en application de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression relatif aux données les concernant. Toute demande d'accès, d'opposition, de modification, de rectification ou de suppression, doit être adressée aux organisateurs, par mail à <a href="masso@pleincentre.net">asso@pleincentre.net</a> ou à l'adresse : Plein Centre, Espace Club Entreprises, 16 Quai Ernest Renaud, 44100 NANTES